

# MÉTÉO-FRANCE DÉCLARE UNE ALERTE QUE FAIRE ?

## « **ALERTE ORAGES** » : Conseils de comportement

- **VIGILANCE JAUNE**

- Éviter les déplacements durant l'épisode orageux ou venteux
- Ne pas sortir en forêt
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles de s'envoler
- Fermer les fenêtres dès les premiers coups de tonnerre

- **VIGILANCE ORANGE**

- S'éloigner des arbres et des cours d'eau
- S'abriter dans un bâtiment en dur
- Fermer les fenêtres dès les premiers coups de tonnerre
- Ne pas descendre dans les sous-sols
- S'éloigner des points bas, rejoindre un point haut ou s'abriter à l'étage
- Ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement
- Éviter de se déplacer
- Surveiller la montée des eaux
- Protéger les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés
- Éviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques
- Se tenir informé
- Mettre ses biens hors d'eau et localiser son kit d'urgence\*

- **Les numéros utiles**

- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 numéro d'urgence unique européen
- 115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

- **Vous pouvez obtenir des informations :**

Sur l'évolution de la situation météorologique :

- sur le site internet de Météo-France : <http://www.meteofrance.com/accueil>
- en contactant le 05 67 22 95 00 (bulletin de suivi de vigilance gratuit édité par Météo France)
- en contactant un autre opérateur météo

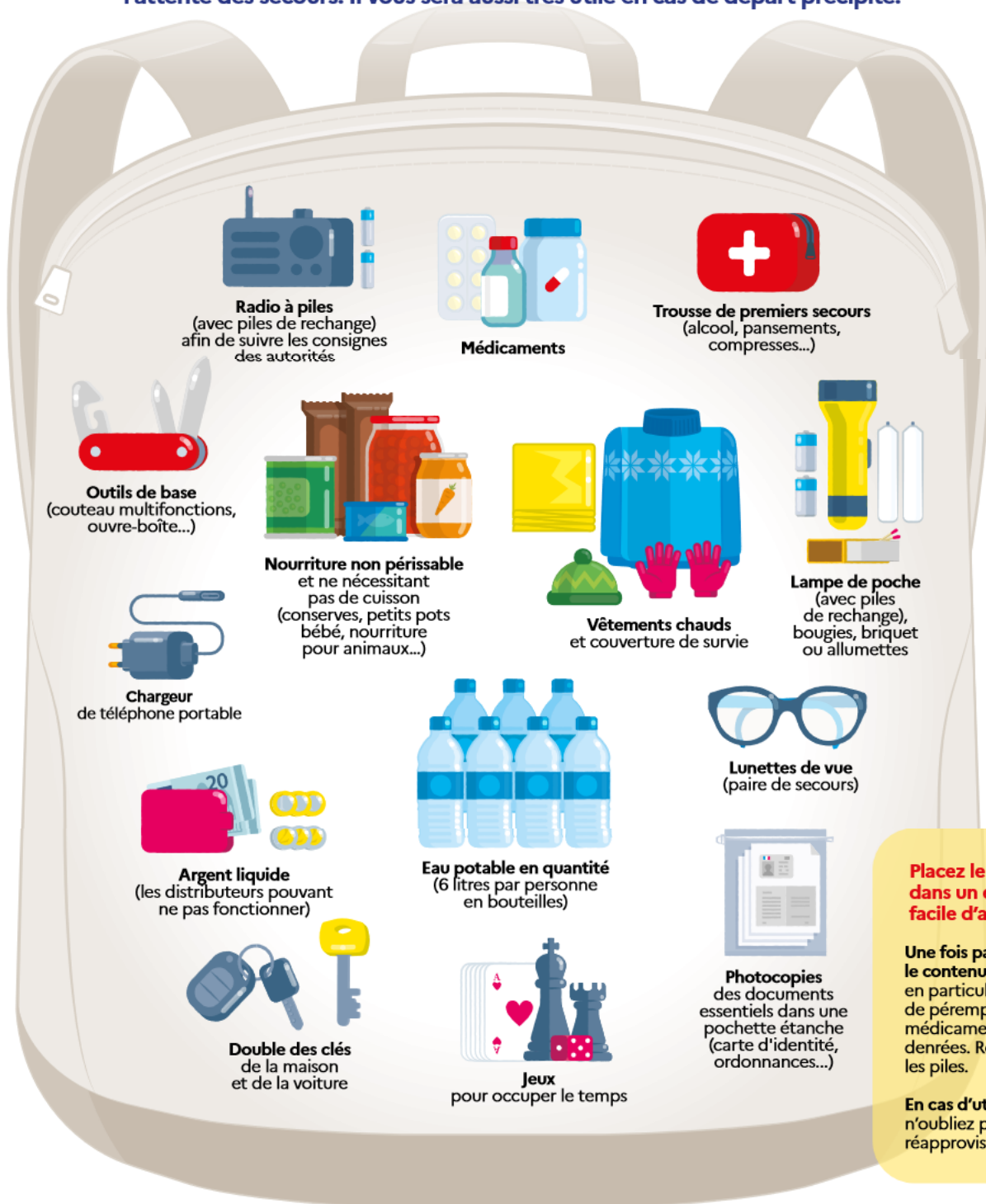
Sur les conditions de circulation :

- sur le site <http://www.bison-fute.gouv.fr/>
- en composant le numéro vert 0800 12 10 10

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit,** en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

**En cas d'utilisation,** n'oubliez pas de le réapprovisionner !

On y ajoute un sifflet pour se signaler auprès des secours, les produits de toilettes, les photocopies du permis de conduire, passeport, carte vitale, livret de famille, contrat d'assurance...

Vous pouvez consulter :

<https://www.gouvernement.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence>

<https://fr-alert.gouv.fr/actualites/kit-durgence>

## **« ALERTE CANICULE » : Conseils de prévention**

Notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes)

- **VIGILANCE JAUNE**

- Maintenir votre logement frais (fermer les fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour
- Passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique intense.

- **Les numéros utiles**

- 15 SAMU
- 18 Pompiers
- 112 numéro d'urgence unique européen
- 115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

- **Vous pouvez obtenir des informations :**

0 800 06 66 66 "Canicule Info Service" (appel gratuit), plate-forme téléphonique nationale d'informations, du lundi au samedi de 9h à 19 h.

Sur l'évolution de la situation météorologique :

<http://www.meteo.fr>

<http://www.meteofrance.com/accueil>

En contactant le 05 67 22 95 00 (bulletin de suivi de vigilance gratuit édité par Météo France)

Sur les conditions de circulation :

<http://www.bison-fute.gouv.fr/>

En composant le numéro vert 0800 12 10 10

Sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé :

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/les-vagues-de-chaaleur-et-leurs-effets-sur-la-sante>

Sur le site de la préfecture de l'Aube :

<https://www.aube.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Securite-protection-de-la-population/Securite-sanitaire/Vagues-de-chaaleur-Premier-plan-national/Vague-de-chaaleur-2023>